

2026 - 075 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	26

Séance du 29 avril 2026

Date de la convocation
22/04/2026Date d'affichage
22/04/2026L'an deux mille vingt-six, le **mercredi 29 avril à 19h**,
le Conseil Municipal de cette Commune
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la
loi au **Centre Yves Montand** de RIBECOURT sous
la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy**,
Maire

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. BELLOT Patrice, Mme PIENS Antonella, M. CARRASCO José, Mme HAINEZ Carole, M. COPPIN Franck, Mme CHARLET Valérie, M. CANTRAINE Hervé, Mme FRÉTÉ Thérèse, M. CATRY Bruno, M. CARON Joël, Mme DOGIMONT Laurette, Mme NISOLE Sandra, M. DE ALMEIDA Pierre, Mme CAMARA Laura, Mme BOULNOIS Naguine, M. CHMIELEWSKI Thomas, Mme HALKO Laurence, M. LANCIEN Yves, Mme GUEMBE Florence, M. LÉGER Loïc, Mme MARCHI Charlène, M. LAMOUREUX Laurent.

Excusés : M. GILLOT Jean-Pierre, Mme TROUILLET Sarah

Pouvoirs : M. GILLOT Jean-Pierre à M. CANTRAINE Hervé, Mme TROUILLET Sarah à M. LÉGER Loïc

Absent : M. KLIBER Antoine

Secrétaire de séance : Madame CHARLET Valérie

ADMINISTRATION GENERALE

DESIGNATION D'UN PROPRIETAIRE AU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE
INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET
ENVIRONNEMENT DUTE « CSNE RD1032 »

RAPPORTEUR : M. Jean-Guy LÉTOFFÉ

Dans le cadre du projet du Canal Seine Nord Europe, la Préfecture demande que le conseil municipal désigne un représentant propriétaire au bureau de l'association foncière intercommunale d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental dite « CSNE RD1032 ».

Vu le Bureau Municipal en date du 16/04/2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

DESIGNE Monsieur André BONNETON, domicilié 122, rue du Limon à Ribécourt-Dreslincourt (60170) comme représentant au bureau de l'association foncière intercommunale d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental dite « CSNE RD1032 »

CHARGE ET DELEGUE M. le Maire, le Directeur Général des Services et M. le Trésorier Municipal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 060-216005314-20260429-D2026075-DE



la présente décision opposable.

Le secrétaire de séance,

Valérie CHARLET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Charlet', written over a horizontal line.

Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ